



## Décision du maire n° 2024.039

### Décide

#### Article 1

Monsieur le comptable responsable du SGC de Chelles est requis de procéder au paiement du mandat n°562, bordereau 94 du 12 mars 2024 du budget communal de l'exercice 2024, au profit de la société BTP Consultants concernant la mission de contrôle technique relative aux travaux de la ferme des Tournelles (marché n°0824), pour un montant de 648 €, imputé sur les crédits prévus à cet effet.

#### Article 2

Le présent ordre de réquisition de l'ordonnateur au comptable sera :

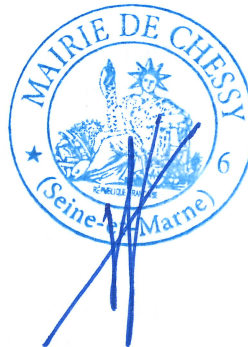
- Notifié à Monsieur le comptable responsable du SGC de Chelles, chargé de son exécution ;
- Transmis au représentant de l'état, Monsieur le sous-Préfet de Torcy

**Pour extrait conforme, fait à Chessy le 20 MARS 2024**

Notifié le

Le maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication. Le tribunal administratif peut être saisi grâce à l'application « télérecours citoyen » accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Le maire,  
Olivier BOURJOT



Accusé de réception en préfecture  
077-217701119-20240320-DEC\_2024\_039-CC  
Date de télétransmission : 20/03/2024  
Date de réception préfecture : 20/03/2024